

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 août 2019

Séance de l'an deux mil dix-neuf, le 19 août à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de BEAUVALLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Andéol-le-Château, salle Bardey, sous la présidence de Monsieur GOUGNE Yves, Maire.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 44

Conseillers présents à la séance : 24

Conseillers votants à la séance : 27

Nombre de procurations : 3

Date de la Convocation : 13/08/2019

Date d'affichage : 21/08/2019

Membres présents : M. GOUGNE Yves, Mme TRIBOLLET Françoise, M. VILLARD Gabriel, Mme BROTTET Michèle, Mme CHARLES Marie-Noëlle, Mme NUNES Marie-Jeanne, M. ROUSSIER Jean-Louis, Mme FALLONE Frédérique, M. FRANCE Vincent, M. GARNIER Didier, M. SANGARAMA Laurent, Mme DRUELLE Madeleine, M. DUGAS-VIALIS Olivier, M. FAURAT Gérard, Mme GAZET Catherine, M. JIMENEZ Joseph, M. MURIGNEUX Pierre, M. PINGON François, Mme VINCENOT Julie, Mme BESSON Christiane, M. MORELLON Louis-Pierre, Mme MOURIER Véronique, M. PEYRON Patrick, Mme ROMAN Marie.

Conseillers absents excusés : M. MONTET André, M. HERVIER Guy, Mme PEILLON Dominique, M. BONNAFOUS Jean-Luc, M. TOSOLINI Louis, Mme FONTAINE Carole, Mme NICOLAY Stéphanie, Mme PINGON Colette, M. RHZIOUAL BERRADA Khalid, Mme BAROUDI Françoise, Mme FABRE Laure, M. GUILLEMAUT Olivier, Mme LAURENT Marie-Agnès, Mme LIOGIER Monique, Mme PARDONCHE Christine, M. PERRIN Thierry, M. PITAUD Jérôme, M. REYNAUD Pascal, Mme PENDUFF Anne, M. TEDESCHI Franck.

Procurations : M. HERVIER Guy à M. FAURAT Gérard, Mme PEILLON Dominique à M. VILLARD Gabriel, Mme BAROUDI Françoise à Mme TRIBOLLET Françoise.

Secrétaire : Louis-Pierre MORELLON.

Ouverture de séance à 20h10.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'enregistrement sonore de la séance qui sera utilisé comme procès-verbal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 juillet 2019 est approuvé.

DÉLIBÉRATION 2019-043 : **Création d'un poste permanent**

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création à compter du 28 août 2019 d'un poste permanent selon les modalités suivantes :
 - o 1 poste d'adjoint technique, ouvert à tous les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, à temps non complet à raison de 23 heures hebdomadaires annualisées.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- **ADOpte** la modification correspondante du tableau des effectifs, joint en annexe.

DÉLIBÉRATION 2019-044 : **Création de 14 postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité**

Considérant que, sur le fondement de l'article 3 1° de la loi n°84-53 susvisée, la commune peut recruter temporairement des agents contractuels sur des postes non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de 12 mois (compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat) pendant une même période de 18 mois consécutifs,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** la création à compter du 26 août 2019 de quatorze postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité, ouverts au grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet à raison des temps de travail suivants :
 - o 3 postes à raison de 29 heures hebdomadaires annualisées
 - o 1 poste à raison de 27 heures hebdomadaires annualisées
 - o 2 postes à raison de 23,5 heures hebdomadaires annualisées
 - o 1 poste à raison de 21,5 heures hebdomadaires annualisées
 - o 1 poste à raison de 18,5 heures hebdomadaires annualisées
 - o 3 postes à raison de 13 heures hebdomadaires annualisées
 - o 1 poste à raison de 9 heures hebdomadaires (non annualisé)
 - o 2 postes à raison de 7 heures hebdomadaires annualisées
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Questions diverses :

- Accueil et présentation de la future DGS, dont la prise de poste est prévue pour le mois d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Prochain Conseil municipal : lundi 23 septembre 2019 à 20h00 à la salle BARDEY (à confirmer).

M. GOUGNE Yves

Maire de Beauvallon

*Po le maire empêché,
Françoise TRIBOLLET,
1^{ère} adjointe*



[Handwritten signature]